Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 035-213502453-20260513-DECIS_2026_33_M-DE

VILLE DE ROMILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU MAIRE
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Travaux de sécurisation et de mise aux normes des paniers de basket dans les salles René Cutté et Anita Conti	DÉCISION N° 2026 – 033 du 13 mai 2026

Le Maire de Romillé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2026-026 en date du 30 mars 2026 donnant délégation au Maire pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés suivant la procédure adaptée et d'un montant inférieur à 214 000 € HT ;

Vu les crédits ouverts au budget principal de la Commune au titre de l'exercice 2026 ;

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de sécurisation et de mise aux normes des paniers de basket actuellement en place dans les salles de sports Anita Conti et René Cutté ;

Vu le devis présenté à cet effet par la société Nouansport, dont le montant fourniture et installation compris s'élève à la somme de 5 042,00 € HT (6 050,40 € TTC) ;

Considérant que celui-ci apparaît tout à fait acceptable au regard des conditions économiques actuelles ;

DECIDE :
1/ **DE PASSER** marché avec la société Nouansport travaux pour la réalisation de travaux de sécurisation et de mise aux normes des paniers de basket actuellement en place dans les salles de sports Anita Conti et René Cutté. Le montant du marché s'établit à 5 042,00 € HT soit 6 050,40 € TTC.

Arnaud GUINARD
Maire

Mairie de Romillé 35850 Romillé

Place de la Mairie
35 850 Romillé
Tél : 02 99 23 24 59
mairie@romille.fr
www.romille.fr